Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 47

IX. Jahrgang. *IX.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 19. Novemb. 1825. *Porrentruy.* Samedi, 19 Novemb. 1825.

Schweiz.

Der Canton Appenzell Ausser Rhoden, hat seinen Bürgern so eben allen fremden Kriegsdienst, den der Niederlande ausgenommen, untersagt.

— Häufige Zufälle von Hundswuth ereignen sich wieder in der östlichen Schweiz. Zu Nettstall ist bey einer vor etlichen Tagen gebissenen Kuh, die Hundswuth ausgebrochen. Eine wüthende Katze hat zwey Kinder gebissen.

— Der Marktflecken Einsiedlen im Canton Schwyz, und Näfels im Canton Glaris, empfinden nun die traurigen Folgen der Nachlässigkeit, womit die Kuhpocken-Impfungen daselbst gemacht worden. Ueber hundert Kinder welche von den Blattern befallen wurden, sind gestorben, während dem diese schreckliche Plage alle verschont hat, denen die Kuhpocken waren eingeimpft worden.

Der Inselspital in Bern.

Der jetzige Inselspital entstand aus der Vereinigung von drey verschiedenen Stiftungen, wovon

Suisse.

Le canton d'Appenzell, Rhodes-extérieures, vient d'interdire à ses ressortissans tout service militaire étranger, à l'exception du service des Pays-Bas.

– Les accidens d'hydrophobie se renouvellent assez fréquemment dans la Suisse orientale. A Nettstall, la rage s'est manifestée chez une vache mordue il y a quelques jours. Un chat enragé a mordu deux enfans.

– Le bourg d'Eisiedlen, dans le canton de Schwyz, et Näfels, dans celui de Glaris offrent aujourd'hui les déplorables résultats de la négligence avec laquelle les vaccinations y ont été faites. Plus d'une centaine d'enfans, frappés par l'épidémie variolique, ont péri, tandis que, parmi les individus vaccinés, ce fléau n'a atteint personne.

L'hôpital de l'Ile à Bern.

L'hôpital de l'Ile, tel qu'il est aujourd'hui doit son origine à la réunion de trois institutions

die eine, ein Frauen-Kloster, die Insel genannt, im Jahr 1286 durch Frau Mechtild von Seedorf, die andere ein zur Krankenpflege bestimmter Spital, im Jahr 1354 durch Frau Anna Seiler und die dritte durch Bela von Thun gestiftet worden. Ersteres wurde anfänglich in einiger Entfernung von Bern zu Brunnadern erbaut, und hieß das Brunnadern-Kloster, als aber dasselbe bey einer durch Kaiser Rudolph von Habsburg ohne Erfolg versuchten Belagerung Berns, viele Widerwärtigkeiten auszustehen hatte, so erhielt die Priorin des Klosters, auf ihr Ansuchen von Kaiser Adolf die Erlaubniß zu mehrerer Sicherheit für die Zukunft, auf einer kleinen Insel in der Aar ganz nahe an der Stadt, den Bau eines Klosters vorzunehmen.

Nur kurze Zeit aber stand das Kloster auf der Insel, so wurde dasselbe wieder gänzlich zerstört.

Nun zogen die Nonnen in die Stadt, wo sie zuerst in einem Privathause wohnend, endlich mit Erlaubniß von Pabst Johannes XXII. in der Stadt selbst, auf der Stelle wo der gegenwärtige Insel-Spital sich befindet, das sogenannte Insel-Kloster erbauten, welches dem Heil. Michael dem Erzengel gewiedmet, und dessen Kirche im Jahr 1401 eingeweiht wurde.

Im Jahr 1405 bey dem größten Brandunglück womit Bern heimgesucht wurde, ward das neugebaute Kloster ein Raub der Flammen. Nach und nach aber erholte sich das Kloster wieder von den erlittenen Unfällen, durch bedeutende Erwerbungen und reichliche Gaben, so daß am Ende des XV. Jahrhunderts und bis zur Reformation, dasselbe sich in einem blühenden Zustande befand.

Der Spital von Frau Anna Seiler.

So wie im früheren Mittelalter der fromme Glaube der einen, in der Stiftung eines Klosters den höchsten Beweis von Gottergebenheit erblickte, so hatte sich hingegen bereits im XIV Jahrhundert der freyere Sinn der menschlichen Erkenntniß schon so weit geläutert, daß nun schon viele nicht mehr die Stiftung eines Klosters für das höchste aller guten Werke hielten, sondern in der Vorsorge für die leidende Menschheit, ein nicht minder Gott gefälliges Werk zu thun sich überzeugten.

Im Jahr 1354 machte daher, Frau Anna Seiler Wittwe Heinrichs Seiler eine Verordnung zu Stiftung eines Spitals, welchem sie den größten Theil ihres Vermögens wiedmete.

Das Bröwenhaus.

Eine dritte Stiftung, von einem Frauenzimmer Namens Bela von Thun, welche zum Ausrichter ihres letzten Willens einen Deutsch-Ordens-Ritter

différentes, dont l'une, un couvent de religieuses dit de l'Ile, fondé en 1286 par la Dame Mechtilde de Seedorf; l'autre un hôpital destiné à soigner des malades, fondé en 1354 par la dame Anne Seiler, et la troisième du même genre, fondée par Bela, de Thoune.

Le premier fut bâti à Brunnadern, à quelque distance de Berne, sous le nom du couvent de Brunnadern; mais bientôt à l'occasion d'un siège de la ville de Berne, entrepris sans succès par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, ce couvent ayant éprouvé beaucoup de contrariétés, la supérieure fut autorisée à sa sollicitation, par l'empereur Adolphe, de construire pour être plus en sûreté par la suite, un nouveau couvent dans une petite île de l'Aar, tout près de la ville.

Ce couvent, bâti dans l'île, n'exista pas longtemps, et fut détruit peu de temps après.

Alors les religieuses vinrent loger en ville, où elles habitèrent d'abord une maison particulière, et bâtirent enfin, sous l'autorisation du Pape Jean XXII, à la place même, où se trouve aujourd'hui l'hôpital de l'Ile, un couvent dit le couvent de l'Ile, dédié à St.-Michel l'Archange, dont l'église fut bénie en 1401.

En 1405, à l'époque du plus grand incendie que Berne ait éprouvé, ce couvent fut la proie des flammes; mais peu à peu la communauté se releva de ses malheurs, par des acquisitions et des dons considérables, si bien qu'à la fin du XV.me siècle et jusqu'à la réformation, le couvent se trouvait dans un état florissant.

L'hôpital de la dame Anne Seiler.

Au commencement du moyen âge, la foi sincère du plus grand nombre, considérait la fondation d'un couvent, comme la première de toutes les œuvres de devotion; mais déjà au XIV.me siècle, des idées religieuses plus éclairées, s'étaient répandues, et l'on commençait à penser qu'une institution ayant pour but le soulagement de l'humanité souffrante, pouvait être une œuvre toute aussi agréable à Dieu, que la fondation d'un couvent.

En 1354, la dame Anne Seiler, veuve de Henri Seiler, fit un testament pour la fondation d'un hôpital, en disposant de la majeure partie de sa fortune en faveur de cette institution.

La maison dite Brœwenhaus.

Un autre établissement de ce genre, fondé par Bela de Thoune, qui avait désigné pour son exécuteur testamentaire, Ulrich Brœwe-

Ulrich Brôwo ernannt hatte, (von welchem das Haus seinen Namen erhielt), wurde für 12. der Krankenpflege sich wiedmende Weibspersonen errichtet, diese Anstalt, als Versorgungs Anstalt für eine bedeutende Anzahl, nicht an ewige Gelübde gebundener Weibspersonen, aus guten Geschlechtern, und für die Krankenpflege gleich wohlthätig, hatte ebenfalls bald die Aufmerksamkeit der Zeitgenossen auf sich gezogen, kam in bedeutenden Wohlstand und Achtung, und zwar so weit, daß bey der Reformation dieses Haus nicht, so wie die andern geistlichen Orden aufgehoben, sondern für diejenigen aufbehalten ward, die nicht austreten, sondern sich noch ferner und bis zu ihrem Tode, ihrer menschenfreundlichen Bestimmung wiedmen wollten.

(Die Fortsezung folgt..)

Morgenland.

Zante, 30. September. Ein Engländer welcher vor kurzem von einer Reise nach Griechenland zurückgekommen ist, hat uns mehrere interessante Nachrichten über die Lage dieses Landes mitgetheilt. Seine Beschreibung von der Organisation der regulirten Truppen und der guten Stimmung in welcher die Bewohner von Morea gegenwärtig wieder zu den Waffen greifen, hat uns das größte Vergnügen gemacht. Er ist fest überzeugt daß die Griechen während diesem Winter alles was sie verlohren haben wieder erobern werden. Er ist bis nach Maina gekommen, und versichert dieser Theil der Halbinsel sey ganz von den Türken geräumt, und die Bewohner bauen ruhig ihr Feld. Die Türken in Patras haben einen Streifzug gegen Gastuni hin gemacht; aber ihr Vorhaben welches blos auf Plünderung gerichtet war, mislang durch den lebhaften Widerstand der Landbewohner.

Zufolg seiner Aussage sind etwa 2500 Egyptier, Kranke und Verwundete mitbegriffen, in Tripolitza eingeschlossen, und wenn es Ibrahim Pascha nicht gelingt sie zu befreyen, so müssen sie sich nächstens aus Mangel an Lebensmitteln ergeben. Die beste Stimmung herrscht gegenwärtig unter den Griechen. Die Armee des Colocotroni bestand aus 12 bis 14,000 Mann, und verstärkte sich täglich durch die Bewohner von Morea welche von ihren Gebirgen herabkommen und sich an dieselbe anschliessen. Ueberhaupt gewinnt alles ein günstigeres Ansehen, und Eintracht scheint an die Stelle der traurigen Zwistigkeiten zu treten, welche bald die Sache der Freyheit in die äusserste Gefahr gebracht hätten.

Ibrahim Pascha hatte Tripolitza verlassen um sich nach Navarino zu begeben, aber so wie er

chevalier de l'ordre teutonique, dont cette institution prit le nom, était destiné à recevoir douze personnes intentionnées à se vouer au soin des malades; cette maison servant de retraite à un certain nombre de personnes du sexe et de bonne famille, qui n'étaient point liées par des vœux éternels, et remplissant le même but que l'institution précédente, en soulageant les malades, attira bientôt l'attention des contemporains, vit augmenter sa fortune et mérita la considération publique au point, que lors de la réformation, elle n'éprouva point le sort des autres ordres monastiques, et fut conservée pour les personnes de la communauté qui désiraient y finir leurs jours en continuant à remplir leur vocation bienfaisante.

(*La continuation suivra.*)

ORIENT.

Zante, 30 *septembre*. Un voyageur anglais arrivé dernièrement de la Grèce, nous a communiqué plusieurs détails intéressans sur la situation de ce pays. La description qu'il fait de l'organisation des troupes régulières et du bon esprit avec lequel les moréotes reprennent actuellement les armes, nous a fait le plus grand plaisir. Il croit fermement que les grecs reprendront cet hiver tout ce qu'ils ont perdu. Il a poussé jusqu'à Maina, et il assure que cette partie est entièrement débarassée des turcs, et que les habitans cultivent paisiblement leurs terres. Les turcs qui sont à Patras ont fait une excursion du côté de Gastuni; mais leur but qui n'était que le pillage a echoué par la vive résistance des habitans.

D'après son rapport, environ 2500 égyptiens, y compris les blessés et les malades, sont cernés à Tripolitza, et si Ibrahim ne parvient pas à les délivrer, ils seront bientôt obligés de se rendre faute de vivres. Le meilleur esprit règne actuellement parmi les grecs. L'armée de Colocotroni était forte de 12 à 14.000 hommes et se renforçait tous les jours par les moréotes qui descendent de leurs montagnes. En général, tout prenait une direction favorable, et l'union succédait aux déplorables divisions qui eussent fini par compromettre gravement la cause de la liberté.

Ibrahim-pacha avait quitté Tripolitza pour se rendre à Navarin; mais, dès qu'il vit que la

sah daß die Pest daselbst ausgebrochen sey, zog er sich eiligst wieder in seine alten Stellungen zurück. Bey seiner Rükkehr wurde er von allen Seiten durch die Griechen unter Colocotroni umgeben, deren Anzahl täglich zunimmt. Es scheint sogar daß er sich nur mit Verlust einen Durchgang wird erkämpfen können. Er hatte zu Tripolitza 3000 Mann gelassen, wovon ein Theil zwey Stunden vorwärts der Stadt bey einer Mühle stand, diese wurden von den Griechen angegriffen und beynahe alle zusammengehauen.

Nachricht.

Ein Hund welcher aller Vermuthung nach, wüthend war, hat sich den 11. des laufenden Monats November, in den Gemeinden des Oberamts Delsperg, längs der Französischen Gränze, gezeigt, und mehrere Hunde auf dem Hofe von Leuenburg und bey der Neumühle, im Bann der Gemeinde Pleigne, gebissen, derselbe kam von Küffis in Frankreich her, und wurde den nämlichen Tag, bey Roggenburg getödet.

Sogleich sind die nöthigen Befehle gegeben worden, damit alle Hunde der Gerichtsstatthalterschaft Movelier während sechs Wochen an die Kette gelegt werden, und diese Maßregel wird hiemit durch das Leberbergische Wochenblatt zur öffentlichen Kenntniß gebracht, damit Jeder sich darnach zu richten wisse.

Pruntrutt, den 16. November 1825.

Der Oberamtmann, von Werdt.

peste y régnait, il s'est hâté de reprendre ses anciennes positions. A son retour il fut entouré de tous les côtés par les grecs, qui, sous les ordres de Colocotroni, se renforcent chaque jour. Il parait même qu'il ne pourra s'ouvrir un passage qu'avec beaucoup de perte. Il avait laissé à Tripolitza 3000 hommes, dont une partie près d'un moulin, à deux lieues en avant de la ville, où ils ont été attaqués par les grecs et presque tous taillés en pièces.

Avis.

Un chien présumé enragé a paru le 11 nov. courant, dans les communes situées sur la frontière du Bailliage de Delémont, contre la France, et a mordu plusieurs chiens dans la ferme du Lœwenbourg et au Moulin-Neuf, commune de Pleigne, lequel venait de Kivis en France, et a été tué le même jour près de Roggenbourg.

Les ordres ayant été donnés de suite, pour que tous les chiens dans la Lieutenance de Movelier fussent tenus à l'attache pendant six semaines; il est donné avis de cette mesure par la feuille du Jura pour la connaissance d'un chacun.

Porrentruy, le 16 novembre 1825.

Le Grand-Baillif, Signé de Werdt.

AVIS.

Par jugement de la haute Cour d'appellation de la Ville et République de Berne, du 5 novembre courant, la nommée Marie Vautier, de Courtedoux, âgée de 25 ans, a été condamnée en conformité du §. 17 de la loi du 18 février 1823 à dix années de fer, pour infanticide.

Porrentruy, 12 novembre 1825.

Greffe du Bailliage.

Du 25 octobre; jugement du tribunal de Porrentruy, lequel ordonne, conformément à l'art. 116 du Code civil, qu'une enquête soit faite contradictoirement avec M. le Procureur du gouvernement, pour constater l'absence, sans nouvelles, de Joseph Stouder, de Charmoille, parti en qualité de conscrit, dans le courant de l'année 1811.

Porrentruy, le 14 novembre 1825.

Signé Kohler, *Avoué.*

Par exploit d'ajournement notifié le 9 courant, par Frédéric Langel, huissier-baillival à Courtelary, au Sr. Jean-Pierre Vermeille, ex avoué, domicilié à St.-Imier: demande en séparation de biens a été formée par Dame Marie-Madelaine-Génereuse, née Viatte, épouse dudit Sr. Vermeille, demeurant à Saignelégier, et duement autorisée a cette fin, par Monsieur le Lieutenant-baillival remplissant les fonctions de Président de la Cour-baillivale de Courtelary, contre son mari, duquel elle est déjà séparée de corps, en vertu de jugement rendu contradictoirement par Monsieur le Provicaire-général et official du diocèse de Bâle, en séance d'officialité à Porrentruy, le 27 juin dernier.

M.e Calame, procureur près ladite Cour-baillivale, demeurant à Courtelary, est chargé d'occuper pour la demanderesse.

Courtelary, 11 novembre 1825.

Calame.

Le Sr. Guenat, de Bressaucourt, se propose de vendre, le Mardi, 22 courant, dix heures du matin, au Greffe du Bailliage de Porrentruy, la quantité de 62 billes pour planches; les amateurs

y sont invités et prévenus que les étrangers pourront enchérir.

Bressaucourt, le 10 Novembre 1810.

Laurent Guenat.

Ventes par autorité de justice.

Le Jeudi, vingt-quatre novembre 1825, dix heures du matin, sur la place près l'hôtel-de-ville à Porrentruy, où se tiendra le marché dudit lieu; il sera procédé à la vente, aux plus offrant et derniers enchérisseurs, de différentes nippes à l'usage de femme, tels que robes en mousseline, madras, percale, mérinos, soye blanche et grise; mantille en laine blanche, jupes de dessous, mantelets, chemises et autres objets; le tout saisi à la requête du Sr. Reisinger, aubergiste à la couronne, demeurant à Berne, sur Catherine Meister, épouse du Sr. Guillaume Heckmann, rentier, demeurant à Porrentruy.

Le tout sera payé argent comptant.

Adjudication préparatoire, fixée au Mercredi, 7 décembre prochain.

On fait savoir, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Delémont, le 25 octobre dernier, enregistré le 27 même mois, et à la requête de Dame Thérèse, née Godin, veuve Pallain, agissant tant pour elle que comme tutrice naturelle de demoiselle Anne Pallain sa fille mineure, et à celle des Srs. Ignace et Joseph Pallain; de Dame Thérèse Raiss, née Pallain, et de demoiselle Rose Pallain, ses enfans majeurs, tous demeurant à Delémont;

Il sera procédé au Secrétariat-baillival à Moutier, à l'adjudication préparatoire, fixée au sept décembre prochain, neuf heures du matin, des immeubles ci-après désignés, sis sur le territoire de Courrendlin, et appartenant aux requérans:

1.° Une chenevière au pré Bourguenat contenant 51 perches, estimée à . . . . . L.	50
2.° Un pré, au Cras-Rué, de 2 journaux 285 perches, estimé à	300
3.° Un autre pré, au petit Pertuisat, de 3 journaux 71 perches, estimé à	330
4.° Un pré, en l'Essert à Pettetier, de 3 journaux 48 perches, estimé	142
5.° Un champ, sur le Vevie, contenant 282 perches, estimé	105
6.° Un champ, sous la Houpierre, de 287 perches, estimé	207
7.° Un champ, ès Courts-Champs, de 249 perches, estimé	64
8.° Un champ, en la grosse fin, de 297 perches, estimé	110
9.° Un champ, ès Cras de Courroux, de 80 perches, estimé	20
10. Un pré, au Pré-Mochel, de 105 perch.	70
11. Un autre au même lieu, de 175 perches	117
12. Un pré, au Peupré, d'un demi-journal,	51
13. Un champ, rière le cimetière, de 229 perches, estimé	85
14. Un champ, sur le pré Lasommière, de 87 perches, estimé	22
15. Un pré, au pré la Clavière, de 214 perches, estimé	72
16. Un champ, aux Communances, de 130 perches, estimé	48
17. Un champ, dit pre la route, de 131 perches, estimé	34
18. Un pré, ès Abues, de 181 perches, est.	47
19. Un autre au même lieu, de 181 perches	73
20. Un pré, sur la Renardière, de 120 perches, estimé	44
21. Un pré, au haut des Abues, d'un journal 131 perches, estimé	112
22. Un champ, au gros Vernet de Courrendlin, au ban de Delémont, de 157 perch.	88
TOTAL . .	2191

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de l'adjudication, en l'étude du Notaire soussigné. Moutier, le 14 novembre 1825.

BOLL, *Notaire et Secrétaire-baillival.*

Adjudication définitive.

On donne avis au public, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de Préfecture du Bailliage des Franches-Montagnes, le 20 janvier écoulé, enregistré à Saignelegier, le 27 même mois; à la requête de M. Jean-Baptiste Girardin, Notaire de Bailliage, demeurant et domicilé aux Cuffattes, agissant en qualité d'administrateur des biens du Sr. Pierre-Ignace Vermeille, du Bémont, absent pour les armées de France; il sera Jeudi, premier décembre prochain, dix heures du matin, au lieu du Bémont, dans une des portions de maison à vendre ci-après rappelées, dit chez Alexis, et par-devant M.e Pierre-Joseph-Xavier Aubry, Notaire de Préfecture à la résidence de Saignelégier, procédé à l'adjudication définitive, s'il y a lieu, des immeubles appartenant audit absent, situés dans le ban et territoire de la commune du Bémont, consistant; savoir:

1.° Une pièce de terre, nature labourable, lieu dit à Clos dedoz, chez Augustin, contenant dix béquilles trois perches, entre le finage, de midi; les Breuleux, de minuit, estimée en total, deux cent-vingt francs suisses, soit cinq écus neufs par béquille, ... 220

2.° Une autre, même nature, dit ès-Ruages, contenant cinq béquilles et demie, entre Pierre-Joseph Girardin, de vent; les Breuleux, de bise, estimée quatorze fr. la béquille, fait pour ledit contenu 77

3.° Une autre, même nature, dit avas la vie de

la Grand-Fin, contenant quinze béquilles, entre la veuve et héritiers Xavier Girardin, de midi; Pierre-Joseph Girardin, de minuit, estimée à seize francs la béquille, fait pour ledit contenu . . . 240

4.° Un autre, contenant un journal, dit à Clos dedos, entre les Breuleux, de midi; François-Joseph Vermeille, de minuit, estimée dix-huit fr. la béquille, fait pour ledit contenu . . . 360

5.° Une autre, en nature de clos, vers la maison chez Alexis, contenant quatre béquilles deux perches, estimée à vingt-six francs la béquille, fait 117

6.° Le sixième d'un partage de maison, dit chez Alexis, situé au Bémont; d'un jardin, grenier et accessoires, estimés à soixante-quatre francs, ci 64

7.° Le tiers d'un partage de maison et accessoires, dit chez Augustin, situé au haut du village du Bémont, estimé à quatre-vingt fr. suis., ci . . 80

8.° Et un tiers de journal de clos, situé sur midi dudit partage, estimé à vingt-huit liv. suis. la béquille, fait 186 66⅔

Lors de l'adjudication préparatoire qui a eu lieu au Bémont, le neuf du présent mois, suivant procès-verbal dudit jour, duement enregistré, toutes lesdites pièces de terre et portions de maisons, ont été portés à leur estimation, sauf celle cotée sous le N.° 4, dont il ne fut point trouvé d'amateur pour la porter à son estimation.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de l'enchère en l'étude du Notaire soussigné, commis à la vente, où le cahier des charges est déposé; l'original de la présente dûment enregistrée.

Saignelégier, le 12 novembre 1825.

P.-J.-A. Aubry, Notaire de Préfecture.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 8. November 1825.

Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 14 btz. 9 ⅗ rap.

Gerste . . .	6 btz. 0 rp.	—	7 btz. 5 rp.
Haber der Mütt	55 „ 0 „	—	68 0

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 11 November 1825.

Preis von einem Sack.

Kernen . . .	11 fr. 3 btz.	—	14 fr. 6 btz.
Gerste . . .	6 „ 2 „	—	6 5
Haber . . .	0 „ 0 „	—	0

Prix des grains au marché de Berne, du 8 novembre 1825.

Prix moyen du Boisseau

Epeautre égrugé, 14 bz. 9 ⅗ rap.

Orge	6 bz. 0 rp.	—	7 bz. 5 rp.
Avoine (le sac) .	55 » 0 »	—	68 0

Prix des grains au marché de Bâle, du 11 novembre 1825.

Prix du sac.

Epeautre égrugé.	11 fr. 3 bz.	—	14 fr. 6 bz
Orge	6 » 2 »	—	6 5
Avoine	0 » 0 »	—	0

Kornmarkt-Preis Pruntrut, den 17. Novemb. 1825.

	Das Bern-Mäß Bat.	Rap.
Mittel-Preis.		
Kernen.	12	—
Mischelkorn	9	—
Haber	4	—
Gersten	7	5
Paschi	6	—
Wicken	5	5
Erbsen	—	—
Delsperg, den 16. November 1825.		
Kernen	15	5
Mischelkorn	—	—
Gersten	—	—
Erbsen	—	—
Haber	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 17 novemb. 1825.

	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Prix moyen.		
Epeautre égrugé	12	—
Epeautre mélangé	9	—
Avoine	4	—
Orge	7	5
Boige	6	—
Vesces	5	5
Pois	—	—
Delémont, du 16 novemb. 1825.		
Epeautre égrugé	15	5
Epeautre mélangé	—	—
Orge	—	—
Pois	—	—
Avoine	—	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre – btz. 9 rap. Pain mi-blanc – btz. 8 rap. Pain bis – btz. 6 rap. Le bœuf la liv. 19 rap. Le veau 23 rap. Le mouton 20 rap.

Delémont Pain blanc, la livre – btz. 11 rap. Pain mi-blanc – btz. 10 rap. Le bœuf, la liv. 19 rp. Vache, 15 rp. Le veau 19 rp. Le mouton 17 ½ rp.